



## SÉANCE RÉGULIÈRE DU LUNDI 6 JUIN 2022

**Procès-verbal de la séance régulière du conseil de la Municipalité de Saint-Chrysostome, tenue au Centre culturel Dr Marc Héту situé au 624, rue Notre-Dame, le 6 juin 2022 à 19 h 30.**

### 1\_PRÉSENCES

**Sont présents les membres suivants :**

Mario Henderson, district #1 : présent      Richard Beaudin, district #4 : présent  
Marc Roy, district #2 : présent      Martin Lafond, district #5 : présent  
Jean-Luc Payant, district #3 : présent      Suzan Demers, district #6 : présent

**La présente séance est présidée par M. Steve Laberge, maire, M. Manuel Bouthillette, directeur général et greffier-trésorier agit à titre de secrétaire. Est également présente Mme Linda Hébert, directrice générale adjointe et trésorière.**

### 2022-06-122      2\_OUVERTURE DE LA SÉANCE DU 6 JUIN 2022

**ATTENDU QUE** toute la documentation utile à la prise de décisions a été remise aux membres du conseil au plus tard 72 heures avant l'heure fixée pour le début de la séance;

Proposé par le conseiller Richard Beaudin  
Et résolu unanimement par les conseillers présents

**D'OUVRI**R la séance régulière à 19 h 31 le quorum étant respecté.

**Adoptée à l'unanimité**

### 2022-06-123      3\_ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par le conseiller Martin Lafond  
Et résolu unanimement par les conseillers présents

**D'ADOPTER** l'ordre du jour en y ajoutant le point suivant :

15.3\_Mandat soutien technique en urbanisme

**Adoptée à l'unanimité**

### 4\_ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

#### 2022-06-124      4.1\_APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 2 MAI 2022

**CONSIDÉRANT** que les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal du 2 mai 2022 tel que rédigé;

Proposé par le conseiller Richard Beaudin  
Et résolu unanimement par les conseillers présents

**QUE** le conseil municipal accepte le procès-verbal tel que rédigé.

**Adoptée à l'unanimité**

## **5\_MOT DU MAIRE**

Le maire Steve Laberge mentionne que le dossier des travaux de la phase V avance et que le contrat sera octroyé bientôt. Les travaux d'asphaltage pour les rangs Saint-Joseph et Saint-Jean-Baptiste vont débiter sous peu.

Il invite la population à participer à la fête familiale, organisé par le Comité des loisirs, le 23 juillet prochain et au tournoi de balle qui se déroulera les 22 et 23 juillet au parc Cécile-Rochefort.

## **6\_MINUTES DU CONSEILLER**

### **M. Martin Lafond, district #5**

Le conseiller Martin Lafond désire connaître les étapes pour l'installation de lumières solaires. Le directeur général mentionne avoir entré en contact avec une entreprise et qu'une rencontre éventuelle est à prévoir.

Il désire féliciter le comité organisateur du deck hockey, de voir l'ambiance agréable qui se déroule lors des parties, qu'il y a beaucoup de participation.

## **7\_PÉRIODE DE QUESTIONS**

Les citoyens présents sont invités à la période de questions.

Mme Janick Laberge, membre du comité deck hockey et du comité des loisirs, demande la possibilité d'installer un réfrigérateur supplémentaire dans le chalet des loisirs. Le conseil municipal ne voit aucune objection à ajouter celui-ci, pourvu qu'il soit barré.

Des échanges ont lieu concernant l'éclairage de la surface, les abris des joueurs, le tableau de pointage, l'accès au Wifi, la propreté intérieure et extérieure du chalet et l'ajout extérieur d'un kiosque permanent.

M. Francis Hébert questionne les membres du conseil sur la liste des comptes à payer.

### **Modification aux règlements de zonage et au plan d'urbanisme**

Mme Louise Ménard demande si dans un avenir rapproché, son terrain adjacent à la salle communautaire, s'il y a possibilité d'y aménager une rue afin de créer un secteur résidentiel.

M. Yvan Bourdeau qui est propriétaire d'un garage sur le rang du Moulin s'interroge sur son droit acquis, quel impact aura ce changement de zonage. Puisqu'une consultation publique avait lieu ce soir à 19 h00 et qu'il y a eu un mal entendu, le directeur général explique les changements au niveau des règlements de zonage et d'urbanisme et des échanges ont lieu entre les parties.

## **8\_DÉPÔT DES DOCUMENTS**

### **8.1\_CORRESPONDANCE**

Les membres du conseil ont reçu une copie de la correspondance du mois. Cette liste est déposée aux archives municipales sous la cote 102-101.

## **8.2\_DÉPÔT DU RAPPORT DES PERMIS ET CERTIFICATS PAR L'INSPECTEUR MUNICIPAL POUR LE MOIS DE MAI 2022**

Le directeur général et greffier-trésorier Manuel Bouthillette dépose la liste des permis émis par l'inspecteur municipal Bastien Moisan pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 mai 2022.

## **8.3\_RAPPORT DE L'INSPECTEUR MUNICIPAL**

Le directeur général et greffier-trésorier Manuel Bouthillette dépose le rapport de Bastien Moisan, inspecteur municipal pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 mai 2022.

## **8.4\_DÉPÔT – STATISTIQUES PROVENANT DU SSI AU 31 MAI 2022 – INTERVENTIONS INCENDIES ET PREMIERS RÉPONDANTS POUR SAINT-CHRYSOSTOME**

Le directeur général et greffier-trésorier Manuel Bouthillette dépose la liste des interventions incendie préparé par le directeur incendie Paul Dagenais pour le mois de mai 2022.

## **9\_AVIS DE MOTION**

### **9.1\_AVIS DE MOTION – PROJET DE RÈGLEMENT NO. 233-2022 CRÉANT UNE RÉSERVE FINANCIÈRE POUR LES DÉPENSES LIÉES À LA TENUE DES ÉLECTIONS MUNICIPALES**

**AVIS DE MOTION** est donné par le conseiller Marc Roy, à l'effet de déposer séance tenante un projet de règlement no. 233-2022 créant une réserve financière pour les dépenses liées à la tenue des élections municipales.

## **10\_RÈGLEMENTS**

2022-06-125

### **10.1\_ ADOPTION DU RÈGLEMENT NO. 082-2022-11 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DU PLAN D'URBANISME NUMÉRO 082-2004 AFIN DE REMPLACER L'AFFECTATION «INDUSTRIELLE», L'AFFECTATION «COMMERCE AUTOMOBILE» AINSI QU'UNE PARTIE DE L'AFFECTATION «RÉSIDENTIELLE DE FAIBLE DENSITÉ» SITUÉE DU CÔTÉ OUEST DE LA RIVIÈRE AUX ANGLAIS PAR UNE AFFECTATION «RÉSIDENTIELLE À MOYENNE DENSITÉ» ET UNE AFFECTATION « PUBLIQUE »**

**CONSIDÉRANT QU'UN** avis de motion a été donné par le conseiller Martin Lafond lors de la séance régulière du 2 mai 2022 et qu'un projet de règlement a également été déposé;

**CONSIDÉRANT QUE** ce règlement a été soumis à une consultation publique le 6 juin 2022 à 19 h 00, à la salle du conseil situé au 624, rue Notre-Dame à Saint-Chrysostome;

Proposé par le conseiller Martin Lafond  
Et résolu unanimement par les conseillers présents

**D'ADOPTER** le règlement no. 082-2022-11 modifiant le règlement du plan d'urbanisme numéro 082-2004 afin de remplacer l'affectation «Industrielle», l'affectation «Commerce automobile» ainsi qu'une partie de l'affectation «Résidentielle de faible densité» située du côté ouest de la rivière aux Anglais par une affectation « Résidentielle à moyenne densité » et une affectation « Publique ».

**Adoptée à l'unanimité**

**2022-06-126 10.2\_ ADOPTION DU RÈGLEMENT NO. 083-2022-40 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 083-2004 AFIN DE REMPLACER LES ZONES I-1 À I-3 AINSI QU'UNE PARTIE DE LA ZONE H-22 PAR LES ZONES H-30 À H-32 ET P-6 DANS LA CADRE DE LA CONCORDANCE DU RÈGLEMENT DE ZONAGE AU RÈGLEMENT 082-2022-11 MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME**

**CONSIDÉRANT QU'UN** avis de motion a été donné par le conseiller Jean-Luc Payant lors de la séance régulière du 2 mai 2022 et qu'un projet de règlement a également été déposé;

**CONSIDÉRANT QUE** ce règlement a été soumis à une consultation publique le 6 juin 2022 à 19 h 00, à la salle du conseil situé au 624, rue Notre-Dame à Saint-Chrysostome;

Proposé par le conseiller Richard Beaudin  
Et résolu unanimement par les conseillers présents

**D'ADOPTER** le règlement no. 083-2022-40 modifiant le règlement de zonage numéro 083-2004 afin de remplacer les zones I-1 à I-3 ainsi qu'une partie de la zone H-22 par les zones H-30 à H-32 et P-6 dans la cadre de la concordance du règlement de zonage au règlement 082-2022-11 modifiant le plan d'urbanisme.

**Adoptée à l'unanimité**

**2022-06-127 10.3\_ DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NO. 233-2022 CRÉANT UNE RÉSERVE FINANCIÈRE POUR LES DÉPENSES LIÉES À LA TENUE DES ÉLECTIONS MUNICIPALES**

**CONSIDÉRANT** le projet de règlement no. 233-2022 tel que présenté;

Proposé par le conseiller Jean-Luc Payant  
Et résolu unanimement par les conseillers présents

**D'ACCEPTER** le dépôt du projet no. 233-2022 créant une réserve financière pour les dépenses liées à la tenue des élections municipales. Une copie de ce projet de règlement est disponible pour consultation de l'Hôtel de Ville.

**Adoptée à l'unanimité**

**11\_ ADMINISTRATION**

**2022-06-128 11.1\_ APPROBATION DE LA LISTE DES DÉPENSES DU MOIS**

Proposé par le conseiller Richard Beaudin  
Et résolu unanimement par les conseillers présents

**D'APPROUVER** la liste des dépenses du mois selon la liste déposée à la séance régulière du 6 juin 2022 comme suit :

Liste des comptes à payer au 6 juin 2022 : **163 330.24 \$**  
Liste des paiements émis du 2 mai au 5 juin 2022 : **46 684.30 \$**  
Liste des salaires payés pendant cette période : **37 801.62 \$**

Les présentes listes sont déposées aux archives sous la cote 207-120.

Je soussigné Manuel Bouthillette, directeur général et greffier-trésorier, certifie sous mon serment d'office, qu'il y a les fonds nécessaires à l'ensemble du budget pour effectuer le paiement des comptes du mois.

**Adoptée à l'unanimité**

## **11.2\_DÉPÔT DU RAPPORT DU MAIRE ET DES FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER 2021**

M. Steve Laberge fait la présentation du rapport du maire sur les faits saillants du rapport financier.

Le document explicatif sera rendu public sur le site web de la municipalité, conformément aux dispositions de l'article 176.2.2 du Code municipal du Québec.

### **2022-06-129 11.3\_CRÉDIT - AIDE FINANCIÈRE COVID - AFFECTATION SURPLUS**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Saint-Chrysostome a reçu à la fin de l'année 2020, une aide financière provinciale « COVID-19 » afin de diminuer les impacts de la pandémie;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal a remis aux citoyens un montant totalisant **73 358.12\$** sous forme de crédit de taxes en 2022;

**CONSIDÉRANT QU'**il faut affecter le Surplus-Covid-19 afin de financer ce crédit;

Proposé par le conseiller Martin Lafond  
Et résolu unanimement par les conseillers présents

**D'affecter** le solde de **71 732.12 \$** à même le « *Surplus affecté – Covid-19* » pour financer ce crédit.

**Adoptée à l'unanimité**

### **2022-06-130 11.4\_AFFECTATION DES EXCÉDENTS - SURPLUS 2021**

**CONSIDÉRANT QUE** le rapport financier 2021 a été déposé le 2 mai dernier;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a engendré un excédent de **520 665 \$** en 2021;

**CONSIDÉRANT QUE** certaines dépenses prévues dans certains secteurs n'ont pas été réalisées;

**CONSIDÉRANT QU'**il nécessite de transférer ces sommes du surplus libre aux surplus affectés pour ces secteurs :

Proposé par le conseiller Suzan Demers  
Et résolu unanimement par les conseillers présents

**D'AFFECTER** le surplus libre pour un total de **71 974 \$** vers les surplus affectés suivants;

- Surplus – Sécurité publique  
Montant : 15 000 \$ pour dépenses non réalisées;
- Surplus – Hygiène du milieu  
Montant : 15 141 \$ pour dépenses non réalisées;
- Surplus - Aqueduc  
Montant : 26 833 \$ pour dépenses non réalisées;
- Surplus - Loisirs  
Montant : 15 000 \$ pour dépenses non réalisées

**Adoptée à l'unanimité**

**2022-06-131 11.5\_OFFRE TARGO COMMUNICATIONS – CAMÉRAS DE SURVEILLANCE ET ACCÈS INTERNET**

**CONSIDÉRANT** le besoin d’installer l’accès internet au chalet des loisirs et au garage municipal;

**CONSIDÉRANT** le besoin d’ajouter de nouvelles caméras de surveillance pour le terrain de baseball et le terrain de soccer;

**CONSIDÉRANT** l’offre de services de **Targo Communications** à savoir :

<b>Soumission</b>	<b>Description</b>	<b>Prix (avant taxes)</b>
20220530-465	Caméras de surveillance terrain de baseball & terrain de soccer (incluant matériel, installation & configuration)	1 662.75 \$
20220527-464	Accès internet au chalet des loisirs et garage municipal (incluant matériel, installation & configuration)	2 209.25 \$

Proposé par le conseiller Richard Beaudin  
Et résolu unanimement par les conseillers présents

**D’ACCEPTER** l’offre de services de **Targo Communications** au montant de **3 872.00 \$**, plus taxes.

**QUE** cette dépense soit prise dans le budget de fonctionnement.

**Adoptée à l’unanimité**

**12\_RESSOURCES HUMAINES**

**2022-06-132 12.1\_CAMP DE JOUR 2022 – ENGAGEMENT MONITEUR**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité doit procéder à l’embauche de moniteurs pour le camp de jour 2022;

**CONSIDÉRANT** qu’un appel de mise en candidature a été affiché et que des candidats ont été rencontrés;

**CONSIDÉRANT** les recommandations de M. Samuel Julien des « Événements droits au But »;

Proposé par le conseiller Jean-Luc Payant  
Et résolu unanimement par les conseillers présents

**D’ENGAGER** le personnel suivant et que la tenue du camp sera supervisée par Samuel Julien des « Événements droits au But ».

- Émilie Reid
- Alexia Renaud

**Adoptée à l’unanimité**

**2022-06-133 12.2\_EMPLOYÉ SAISONNIER – TRAVAUX PUBLICS**

**CONSIDÉRANT QU’**une offre d’emploi à la voirie pour la saison estivale a été publicisée;

**CONSIDÉRANT QUE** Félix Brault-Garand a manifesté son intérêt pour ce poste;

**CONSIDÉRANT QUE** Manuel Bouthillette, directeur général et greffier-trésorier et Stéphane Laberge, chef d'équipe ont rencontré le candidat et recommandent son engagement, selon l'horaire de travail établi;

Proposé par le conseiller Suzan Demers  
Et résolu unanimement par les conseillers présents

**D'ACCEPTER** la recommandation et que l'employé sera rémunéré au salaire de 15.50 \$/heure.

**Adoptée à l'unanimité**

**2022-06-134 12.3 DÉMISSION EMPLOYÉ #610-002**

**ATTENDU** la démission de l'employé #610-002 au poste d'inspecteur municipal;

Proposé par le conseiller Marc Roy  
Et résolu unanimement par les conseillers présents

**QUE** la municipalité accepte la démission de l'employé #610-002. Que sa dernière journée de travail sera le 8 juin 2022.

Le conseil municipal le remercie pour son travail accompli et lui souhaite bonne chance dans ses projets futurs.

**Adoptée à l'unanimité**

**13\_HYGIÈNE DU MILIEU**

**14\_SÉCURITÉ PUBLIQUE**

**2022-06-135 14.1 ENTENTE DE SERVICE AVEC L'AUTORITÉ 9-1-1 DE PROCHAINE GÉNÉRATION**

**CONSIDÉRANT QU'**une nouvelle entente est nécessaire pour que Bell Canada puisse offrir les services 9-1-1PG sur le territoire de la Municipalité de Saint-Chrysostome;

**CONSIDÉRANT QUE** l'entente de service soumise est non-modifiable puisqu'elle a été déposée et approuvée par le Conseil de la Radiodiffusion et des Télécommunications Canadiennes (CRTC) ;

Proposé par le conseiller Martin Lafond  
Et résolu unanimement par les conseillers présents d'autoriser :

- La signature de l'entente de service avec Bell Canada pour le service 9-1-1PG;
- Le directeur général et greffier-trésorier à signer l'entente telle que soumise et à y effectuer toutes modifications mineures jugées nécessaires.

**Adoptée à l'unanimité**

**2022-06-136 14.2 NOMINATION COORDONNATEUR DES MESURES D'URGENCE PAR INTÉRIM**

**ATTENDU QUE** Mme Claudine Beaudin a informé la direction générale qu'elle ne désire plus agir à titre de coordonnatrice des mesures d'urgence par intérim;

**ATTENDU** la nécessité de nommer un coordonnateur des mesures d'urgence par intérim en cas d'absence et/ou remplacement du coordonnateur des mesures d'urgence M. Manuel Bouthillette;

**ATTENDU QUE** M. Paul Dagenais, directeur incendie, accepte le poste de coordonnateur des mesures d'urgence par intérim;

Proposé par le conseiller Marc Roy  
Et résolu unanimement par les conseillers présents

**DE** nommer M. Paul Dagenais, coordonnateur des mesures d'urgence par intérim pour la Municipalité de Saint-Chrysostome.

**Adoptée à l'unanimité**

## **15\_URBANISME ET INSPECTION**

### **2022-06-137 15.1\_OFFRES DE SERVICES GEOCENTRALIS – SIG-WEB 2 – ACCÈS GRAND PUBLIC**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a reçu une offre de service de GeoCentralis, responsable de la mise à jour des matrices graphiques pour la MRC du Haut-Saint-Laurent en tant que sous-traitant pour FQM évaluation foncière, concernant l'accès grand public à la matrice graphique – Sig Web 2;

**CONSIDÉRANT QUE** cette offre de service est au coût mensuel de **51.38 \$** plus les taxes applicables qui sera automatique renouvelable à chaque année avec une indexation équivalente à celle de la région de Québec au 30 octobre de l'année précédente;

**CONSIDÉRANT QUE** GéoCentralis est accessible de partout sur le Web avec une simple connexion internet et qu'il n'y a aucune limite de nombre d'utilisateurs.

Proposé par le conseiller Martin Lafond  
Et résolu unanimement par les conseillers présents

**D'ACCEPTER** l'offre de service de GéoCentralis Accès grand public, afin de diffuser le rôle d'évaluation sous forme de matrice graphique au grand public, ce qui s'avère un complément au service de Rôle en ligne déjà offert.

**QUE** cette dépense soit prise dans le budget de fonctionnement.

**Adoptée à l'unanimité**

### **2022-06-138 15.2\_MANDAT NOTAIRE – SERVITUDE DE PASSAGE BORNE-SÈCHE LOT 5 620 844**

**CONSIDÉRANT QU'**une borne sèche a été installée sur le lot 5 620 844, propriété située au 470, rang St-Charles à Havelock;

**CONSIDÉRANT QUE** cette borne sèche sert de prise d'eau pour le service incendie en cas de besoin;

**CONSIDÉRANT QUE** le propriétaire a donné son autorisation pour l'installation;

**CONSIDÉRANT** la description technique émise par **Géométra Arpentage Inc.**;

Proposé par le conseiller Richard Beaudin  
Et résolu unanimement par les conseillers présents



**DE** mandater Me Arthur Marcil à préparer la servitude d'usage pour et au nom de la Municipalité de Saint-Chrysostome et de mandater Steve Laberge, maire et Manuel Bouthillette, directeur général et greffier-trésorier à signer la servitude et d'y assumer tous les frais.

**QUE** cette dépense soit prise dans le budget de fonctionnement.

**Adoptée à l'unanimité**

**2022-06-139 15.3\_MANDAT SOUTIEN TECHNIQUE - URBANISME**

**CONSIDÉRANT** le besoin d'un soutien technique au responsable de l'urbanisme et à la direction générale;

**CONSIDÉRANT** l'offre de services professionnelle #2022-026 de **Philippe Meunier et Associée** pour une banque de 50 heures pour un coût total de **4 500.00 \$**, plus taxes;

Proposé par le conseiller Jean-Luc Payant  
Et résolu unanimement par les conseillers présents

**D'ACCEPTER** l'offre de services professionnelle de **Philippe Meunier et Associée** et que le montant de cette dépense soit pris dans le budget de fonctionnement.

**Adoptée à l'unanimité**

**16\_TRAVAUX PUBLICS**

**2022-06-140 16.1\_APPEL D'OFFRES 202220 – RÉFECTION DE RUE ET D'INFRASTRUCTURE PHASE V**

**ATTENDU QUE** la municipalité a procédé à un appel d'offres sur SÉAO pour des travaux de réfection de rue et d'infrastructures Phase V avec « Option A » et « Option B »;

**ATTENDU QUE** nous avons reçu trois soumissions à savoir :

	Nom du soumissionnaire	Montant soumission (avant taxes) (\$) OPTION A	Montant soumission (avant taxes) (\$) OPTION B
1	Construction J.P. Roy inc.	2 036 932.03 \$	1 842 350.26 \$
2	Ali Excavation inc.	2 392 187.10 \$	2 128 261.98 \$
3	9329-0146 Québec inc. Potvin Excavation	2 568 814.62 \$	2 318 502.34 \$

**ATTENDU QUE** monsieur Alan Harrer, chargé de projet de la firme d'ingénierie AVIZO Experts-Conseils, recommande l'octroi du contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit Construction J.P. Roy inc.;

**ATTENDU QU'**après délibération, le conseil municipal désire retenir l'**Option A**;

Proposé par le conseiller Martin Lafond  
Et résolu unanimement par les conseillers présents

**D'ACCEPTER** le plus bas soumissionnaire conforme, soit **Construction J.P. Roy inc.** pour un montant total de **2 036 932.03 \$** (avant taxes);

**D'AUTORISER** le directeur général à signer tout document donnant effet à la présente résolution;

**QUE** les sommes pour la réalisation de la Phase V soient prises à même la TECQ 2019-2023, le surplus libre et du futur règlement d'emprunt pour la dette de secteur.

**Adoptée à l'unanimité**

**2022-06-141 16.2\_APPEL D'OFFRES 202223 – DEMANDE DE PRIX PROGRAMME DE LABORATOIRE**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité doit procéder au contrôle de qualité dans le cadre du projet de réfection des rangs Saint-Joseph et Saint-Jean-Baptiste;

**CONSIDÉRANT QUE** trois soumissionnaires ont été invités;

	<b>Nom du soumissionnaire</b>	<b>Montant soumission (avant taxes) (\$)</b>
1.	Groupe ABS inc.	16 251.00 \$
2.	Laboratoire GS inc.	Aucune soumission
3.	Solmatech	Aucune soumission

Proposé par le conseiller Suzan Demers

Et résolu unanimement par les conseillers présents

**D'ACCEPTER** l'offre de services au montant de **16 251.00 \$**, plus taxes de Groupe ABS inc. pour procéder au contrôle de qualité dans le cadre du projet de réfection des rangs Saint-Joseph et Saint-Jean-Baptiste.

**QUE** cette dépense soit prise à même le budget de fonctionnement.

**Adoptée à l'unanimité**

**2022-06-142 16.3\_GALI IMMOBILIER – SOUMISSION 2022-0806 RÉPARATION GARAGE MUNICIPAL**

**CONSIDÉRANT** la nécessité de réparer le mur arrière du garage municipal situé au 131, rue Saint-Alexis;

**CONSIDÉRANT** la soumission #2022-0806 de **Gali Immobilier inc.** au coût de **12 705 \$**, plus taxes;

Proposé par le conseiller Suzan Demers

Et résolu unanimement par les conseillers présents

**D'ACCEPTER** la soumission de **Gali Immobilier inc.** et d'autoriser les travaux de réparation.

**QUE** le montant de cette dépense sera pris dans le Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM).

**Adoptée à l'unanimité**

**17\_LOISIRS ET VIE COMMUNAUTAIRE**

**2022-06-143 17.1\_APPUI AU PROJET D'AGRANDISSEMENT DU REGISTRE DESJARDINS DU PATRIMOINE NATUREL, PAYSAGER ET AGRICOLE EN MONTÉRÉGIE**

**CONSIDÉRANT QUE** le Gouvernement du Québec dans le *Plan d'action pour un tourisme responsable et durable 2020-2025* a entamé un virage d'importance pour l'adoption de pratiques respectueuses de l'environnement, de déplacements

repensés, écologiques et bénéfiques pour la santé en préconisant les axes d'intervention suivants, soit de favoriser les moyens de transports durables, de développer le tourisme de nature dans une approche d'écotourisme, ainsi que de promouvoir un tourisme bénéfique pour les individus et respectueux des collectivités;

**CONSIDÉRANT QUE** Nature-Action Québec (NAQ) croit au développement du transport actif et du tourisme durable en Montérégie et que le travail réalisé dans le projet du Registre a permis de réunir les acteurs du milieu d'identifier, de caractériser et de cartographier certains milieux naturels présents sur le territoire de cinq (5) territoires (MRC de Roussillon, Marguerite-D'Youville, Pierre-de-Saurel, Vallée-du-Richelieu et L'Agglomération de Longueuil) sur une carte interactive disponible gratuitement ;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet soumis pour financement au programme FRR-MAMH volet 1 veut poursuivre l'intégration des sites naturels ailleurs en Montérégie, et ce afin de créer des opportunités de développement de connexions des milieux naturels, de circuits touristiques ou de parcours de mobilité active, notamment ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'agrandissement du Registre Desjardins du patrimoine naturel, paysager et agricole permet de mettre en valeur les milieux naturels dans une démarche participative et objective, de même que ce projet propose aux municipalités des pistes de bonifications des milieux naturels dans un souci de rayonnement régional et dont les retombées sur le milieu sont indéniables ;

**CONSIDÉRANT QUE** NAQ sollicite l'appui des partenaires du Registre I qui ont participé à l'analyse des sites inscrits afin de demander un financement au programme provincial du *Fonds régions et ruralité (FRR)* afin de poursuivre l'intégration des sites naturels selon des critères basés sur l'écologie, l'aspect socio-culturel et touristique dans les MRC suivantes : Acton, Beauharnois-Salaberry, Haut-Saint-Laurent, Les Jardins-de-Napierville, Les Maskoutains, de Rouville et de Vaudreuil-Soulanges.

Proposé par le conseiller Jean-Luc Payant  
Et résolu unanimement par les conseillers présents

**QUE** la Municipalité de Saint-Chrysostome appuie la demande de subvention présentée par Nature-Action Québec (NAQ) au programme *Fonds régions et ruralité (FRR) volet 1* pour l'agrandissement du Registre Desjardins du patrimoine naturel, paysager et agricole, par l'entremise de la méthodologie développée en concertation avec les partenaires du milieu, les sites naturels situés dans les territoires des MRC Acton, Beauharnois-Salaberry, Haut-Saint-Laurent, Les Jardins-de-Napierville, Les Maskoutains, de Rouville et de Vaudreuil-Soulanges.

**Adoptée à l'unanimité**

## **2022-06-144 17.2\_MARCHÉ FERMIER DU COMTÉ DE HUNTINGDON – APPUI FINANCIER**

**CONSIDÉRANT QUE** le Marché Fermier du Comté de Huntingdon sollicite notre appui financier pour l'année 2022;

**CONSIDÉRANT QUE** le Marché Fermier est l'un de plus importants leviers économiques en matière d'achat local auprès de nos producteurs et artisans du Comté de Huntingdon;

Proposé par le conseiller Marc Roy  
Et résolu unanimement par les conseillers présents

**D'ALLOUER** une somme de **100 \$** en guise d'aide financière. De plus, la municipalité s'engage à promouvoir les activités du Marché Fermier du Compté de Huntingdon.

**QUE** cette somme soit prise dans le budget de fonctionnement.

**Adoptée à l'unanimité**

**2022-06-145      17.3\_TOURNOI DE BALLE DU COMITÉ DES LOISIRS DE SAINT-CHRYSOSTOME – 22 ET 23 JUILLET 2022**

**ATTENDU QUE** le Comité des loisirs organise une fête familiale le 23 juillet prochain au parc Cécile-Rochefort;

**ATTENDU QU'UN** tournoi de balle se déroulera les 22 et 23 juillet prochain au terrain de balle;

**ATTENDU QUE** ce tournoi se veut un complément à la fête familiale;

Proposé par le conseiller Jean-Luc Payant  
Et résolu unanimement par les conseillers présents

**QUE** la municipalité autorise l'utilisation du terrain de balle gratuitement pour la tenue du tournoi de balle du Comité des loisirs de Saint-Chrysostome les 22 et 23 juillet prochain.

**Adoptée à l'unanimité**

**2022-06-146      17.4\_AHM LES JARDINS DU QUÉBEC INC. – SUBVENTION MUNICIPALE 2022-2023**

**CONSIDÉRANT** la demande de l'association AHM les Jardins du Québec inc. relativement à la subvention municipale pour les joueurs de hockey provenant de notre municipalité;

Proposé par le conseiller Marc Roy  
Et résolu unanimement par les conseillers présents

**DE** verser directement à l'association AHM les Jardins du Québec inc. pour les inscriptions au hockey une aide financière de **45 \$** pour chaque inscription de chaque enfant mineur résidant à Saint-Chrysostome. L'association s'engage à fournir à la municipalité une liste détaillée des inscriptions.

**Adoptée à l'unanimité**

**18\_DIVERS**

**19\_PÉRIODE DE QUESTIONS**

Les citoyens présents sont invités à la période de questions.

Mme Janick Laberge demande si c'est possible de faire ligner le stationnement du parc Cécile-Rochefort, car actuellement il n'y a aucune ligne et tous se stationnent de façon différente.

Mme Nicole Leclerc demande des informations concernant le stationnement sur la rue Saint-Thomas.

M. Paul Guay demande des informations concernant les travaux d'asphaltage à venir dans le rang Saint-Joseph.

2022-06-147      20\_LEVÉE DE LA SÉANCE

**CONSIDÉRANT QUE** les sujets à l'ordre du jour ainsi que la période de questions sont épuisés;

Proposé par le conseiller Jean-Luc Payant  
Et résolu unanimement par les conseillers présents

**DE** lever la séance régulière du Conseil municipal du 6 juin 2022 à 21 h 24.

**Adoptée à l'unanimité**

---

Steve Laberge  
Maire

---

Manuel Bouthillette  
Directeur général et greffier-trésorier